



**DOSSIER DE DEMANDE DE VALORISATION DES ACQUIS DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE ET/OU PERSONNELLE**

1. Coordonnées personnelles

Nom, Prénom	
Date et lieu de naissance	
GSM	
E-mail	
Situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Etudiant<input type="radio"/> Travailleur : temps plein/temps partiel<input type="radio"/> Indépendant<input type="radio"/> Demandeur d'emploi<input type="radio"/> Autre :
Section dans laquelle vous souhaitez vous inscrire	<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Aide-familial<input type="radio"/> Aide-soignant<input type="radio"/> Aide-ménagère<input type="radio"/> Auxiliaire de l'enfance<input type="radio"/> Conducteur de poids lourds<input type="radio"/> Formation continue : agent d'entretien en milieu hospitalier

2. Curriculum vitae

✓ *Diplômes, formations*

Intitulé de la formation	Etablissement	Dates de début et de fin	Diplôme obtenu/formation terminée : Oui – Non Si oui intitulé du diplôme

✓ ***Stages effectués***

Nature du stage et des réalisations	Année	Durée	Organisme (nom et localité)

✓ **Parcours professionnel**

Intitulé de l'emploi ou de la fonction	Institution (nom, localité)	Principales activités/responsabilités/réalisations	Date de début et de fin

✓ **Expérience personnelle (si utile à la justification de la demande de VAE)**

Intitulé de l'activité extra-professionnelle	Organisme/structure	Principales activités/responsabilités/réalisations	Date de début et de fin

3. Consultation des fiches UE et/ou des dossiers pédagogiques de la section choisie

L'enseignement de promotion sociale est organisé selon le système modulaire en différentes **unités d'enseignement**.

La réussite d'une unité d'enseignement donne droit à une **attestation de réussite**.

La réussite de toutes les unités d'enseignement d'une section donne accès à l' « **Epreuve Intégrée** ».

La réussite de toutes les unités d'enseignement et de l'épreuve intégrée vous permet d'obtenir un **certificat**.

Pour chaque unité d'enseignement, il existe un **dossier pédagogique** approuvé par la Fédération Wallonie Bruxelles. Le dossier pédagogique est le document de référence pour le candidat qui souhaite valoriser les acquis de son enseignement ou de son expérience professionnelle ou personnelle. La lecture des **dossiers pédagogiques** est une étape indispensable au processus de valorisation des acquis de l'enseignement et de l'expérience professionnelle et/ou personnelle. Cela vous permet d'identifier les unités d'enseignement pour lesquelles vous souhaitez demander une valorisation (admission, dispense ou sanction).

Vous pouvez vous procurer ces documents sur notre site internet ou auprès du secrétariat de l'école .

4. Expérience professionnelle et/ou personnelle

Détermination des unités d'enseignement pour lesquelles vous estimez maîtriser les acquis d'apprentissage à travers votre expérience professionnelle et/ou personnelle

Intitulé de l'UE	Description des compétences acquises par votre expériences professionnelle et/ou personnelle qui justifie cette valorisation

Intitulé de l'UE	Description des compétences acquises par votre expériences professionnelle et/ou personnelle qui justifie cette valorisation

5. Acquis de l'enseignement

Détermination des unités d'enseignements pour lesquelles vous estimez maîtriser les acquis d'apprentissage à travers un enseignement reconnu par une instance officielle

Intitulé de l'UE	Etablissement scolaire	Année scolaire de l'obtention	Intitulé du cours	Résultat obtenu (> ou = à 10/20)

Intitulé de l'UE	Etablissement scolaire	Année scolaire de l'obtention	Intitulé du cours	Résultat obtenu (> ou = à 10/20)

6. Documents à joindre au dossier

Pour les acquis professionnels : documents prouvant la réalisation des expériences décrites

- Copie certifiée conforme du ou des diplôme(s) obtenu(s)
- Attestation des formations suivies
- Attestation des stages réalisés
- ...

Pour les acquis de l'enseignement

- Un relevé de notes original ou une attestation originale certifiant la ou les cote(s) obtenue(s) et spécifiant le volume horaire de la matière suivie.
- Une table des matières détaillée avec le cachet de l'établissement.
- Un bulletin
-

Nombre de documents joints à la demande :

Date de remise de la demande :

Signature de l'étudiant :

Références légales* :

- *Circulaire du 26/09/2007 portant sur les modalités de reconnaissance, par le conseil des études, des capacités acquises pour l'admission dans des unités de formation ou pour la sanction de celles-ci, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 29 juin 2004 pris en application de l'article 8 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociales*
- *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29/09/2011 fixant les modalités des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de promotion sociale.*

